

Accusé de réception en préfecture 073-200023364-20231208-2023-67C-DE FICHE REF Date de télétransmission : 11/12/2023

Date de télétransmission : 11/12/2023

Date de télétransmission : 21/12/2023

SYNTHESE GENERALE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 **SAVOIE DECHETS**

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

> > 76 agents recensés dans ces collectivités dont 48 fonctionnaires, 25 contractuels permanents et 3 contractuels non permanents

Effectifs

63% des agents sont fonctionnaires



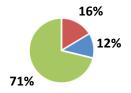
- 56 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel

- Caractéristiques des agents permanents

85% d'agents relevant de la filière technique

				Nb moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	14,6%	16,0%	15,1%	11,0
Technique	85,4%	84,0%	84,9%	62,0
Total	100%	100%	100%	73

71% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



12,0 9,0 52,0

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 18% Hommes

_	■ Fi	emmes
Fonctionnaires	81%	19%
Contractuels	84%	16%
Ensemble	82%	18%

Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 49% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	49%
Agents de maîtrise	15%
Ingénieurs	11%
Techniciens	10%
Adjoints administratifs	7%

Fiche "Repères" du RSU 1/7

Temps de travail des agents permetrélétansmission : 11/12/2023

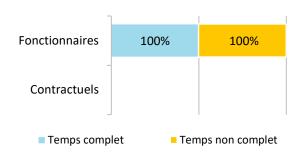
Accusé de réception en préfecture 073-200023364-20231208-2023-67C-DE

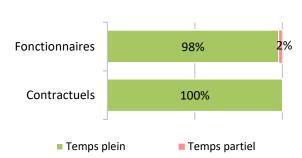
Date de réception préfecture : 11/12/2023

 100% des fonctionnaires à temps com<u>plet</u> contre 0% des contractuels

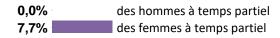
2% des fonctionnaires à temps partiel

contre aucun contractuel





 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

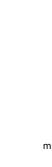


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

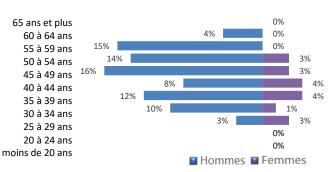
Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	45,94	
Contractuels	44.50	
permanents	44,50	
Ensemble des	45,45	
permanents	43,43	
Âge moyen*		
des agents non permanent		



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 70,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



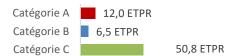
Contractuels non

permanents

- > 42,0 fonctionnaires
- > 27,3 contractuels permanents
- > 1,5 contractuels non permanents

23,00

ETPR permanents moyens par catégorie



Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

Fonctionnaires

5,3%

Accusé de réception en préfecture 073-200023364-20231208-2023-67C-DE Date de télétransmission: 11/12/2023

Date de réception préfecture : 11/12/2023

En 2022. le taux de rotation moven des effe

ectifs permanents est de 10,4%	



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022	
81 agents	73 agents	

¹ cf. page 7

18,6%

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022			
Fonctionnaires	7	2,1%	
Contractuels	4	-26,5%	
Ensemble	7	-9,9%	

permanents

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Principales causes de départ d'agents

Voie de mutation	60%
Remplaçants	20%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat déjà présent dans l'année en tant que contractuel permanent	20%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au

Évolution professionnelle

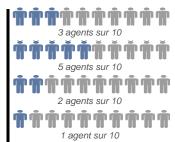
Concours et examens professionnels

Aucun agent permanent présent au 31/12 n'a été titularisé dans l'année

Aucune rupture conventionnelle actée en 2022

Avancements et promotions Nombre moyen d'agents concernés sur 10





3/7

Sanctions disciplinaires

% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Fiche "Repères" du RSU

- Budget et rémunérations

Accusé de réception en préfecture 073-200023364-20231208-2023-67C-DE Date de télétransmission: 11/12/2023

Date de réception préfecture : 11/12/2023



58%

22%

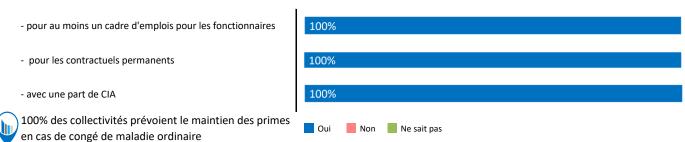
Catégorie C

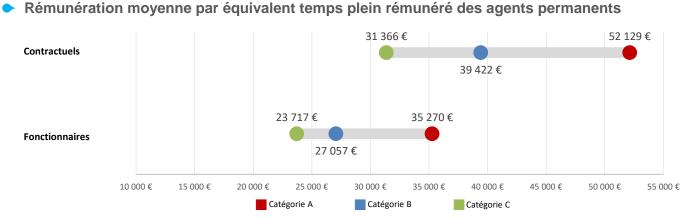
21%

Les charges de personnel représentent 8,76 % des dépenses de fonctionnement

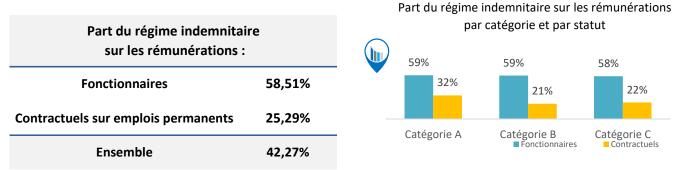
Soit 8,76 % des **Montant Budget de** Charges de 26 442 761 € 2 316 330 € dépenses de fonctionnement moyen personnel fonctionnement

Mise en place du RIFSEEP

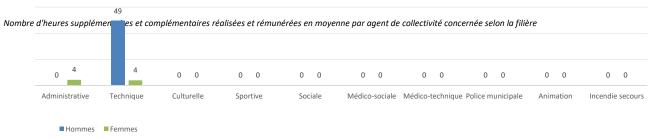




La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 42,27 %



En moyenne, 2917 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées



Fiche "Repères" du RSU 4/7

- Absences Agents présents au 31 décembrate de télétransmission : 11/12/2023 Date de réception préfecture : 11/12/2023

Accusé de réception en préfecture 073-200023364-20231208-2023-67C-DE

En moyenne, 12,9 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 11,4 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,54%	3,12%	3,40%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,70%	3,12%	7,45%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,53%	3,12%	7,99%	0,00%

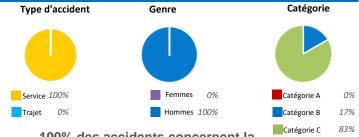
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 28,95 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 100% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 8,21917808219178 accidents du travail pour 76 Service 100% agents en position d'activité au 31
- > En moyenne, 19 jours d'absence consécutifs par accident du travail



100% des accidents concernent la filière technique

Handicap

100% des collectivités ont au moins un agent BOETH



Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Depenses afferentes a la passation de contrats de fourniture, de	
sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises	0€
adaptées	
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le	0 €
maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	υ€

Prévention et risques professionnels

66 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 17 573 € 266€ Coût par jour de formation :

Oui Non Ne sait pas Non réponse Existence d'un document unique (DUERP)

100%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

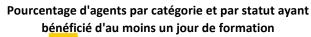
7.7% des femmes 1,7% des hommes

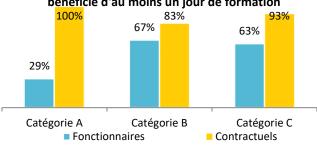
Fiche "Repères" du RSU 5/7

Accusé de réception en préfecture 073-200023364-20231208-2023-67C-DE Formation Agents présents au 31 décembate de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

En 2022, 70% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

62% des femmes et 72% des hommes

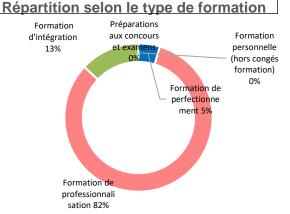




Le budget médian consacré à la formation est de 93 367 €

Répartition des dépenses de formation

Autres organismes	70%
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	20%
Frais de déplacement	10%



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent:

> 2,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

Autres organismes	79%
CNFPT cotisation obligatoire	19%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	2%

Action sociale et protection sociale complémentaire

100% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance
Montant moyen		
annuel par	228€	361€
bénéficiaire		
Non	rénonse Ou	i Non Ne sa

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité

Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

100% des collectivités concernées par des grèves

1 jour de grève en moyenne par collectivité

Sur mot d'ordre national 100%

Nombre moven de réunions des instances

Tronnord Integral do I	ournone acc	motamoo	
Comité technique	CAP	ССР	
4	0	0	

Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives

Fiche "Repères" du RSU 6/7

Précisions méthodologiques

Accusé de réception en préfecture 073-200023364-20231208-2023-67C-DE Date de télétransmission : 11/12/2023

Date de réception préfecture : 11/12/2023

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Note de lecture :

Nombre de jours calendaires d'absence
Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2023 Version 1

Fiche "Repères" du RSU 7/7